ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pesticides

Question écrite n° 68464

Texte de la question

M. Stéphane Alaize souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'utilisation de certains produits phytosanitaires particulièrement dangereux pour la faune sauvage et la flore. La dernière réunion du comité de toxicovigilance du 14 juin 2001 a décidé d'interdire l'utilisation du « Promet » à partir de la campagne 2002. Cette décision, bien perçue par les associations de protection de la nature et celles du milieu cynégétique, devrait ouvrir la voie au retrait d'autres produits, tels la « bromadiolone » et le « gaucho ». En conséquence, il lui demande s'il est aussi envisagé une interdiction de ces produits.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Alaize
Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68464
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6264